



VERSEMENT ANTICIPÉ D'UNE POLICE DE LIBRE PASSAGE POUR L'ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT (EPL)

Ce formulaire est destiné à recueillir les informations nécessaires au versement en espèce de tout ou partie de l'avoir d'une police de libre passage des Rentes Genevoises conformément à l'Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (OEPL). Il doit être complété et signé par le preneur d'assurance.

1. Indications sur le preneur d'assurance

N° de police :

Nom et prénom :

Date de naissance : N° AVS :
(jj.mm.aaaa)

Etat civil : Depuis le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Email :

Je, soussigné-e, demande aux Rentes Genevoises, de rembourser en espèces le montant de ma créance selon l'Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (OEPL).

Je confirme que le retrait anticipé ne sera utilisé que pour le financement de ma résidence principale.

Montant de la prestation : total
 partiel : CHF

Date de versement souhaitée (délai usuel 30 jours) :

- Les paiements sont effectués en francs suisses uniquement et par virement bancaire ou postal
- Un versement anticipé ne peut être demandé que tous les cinq ans
- Les personnes assurées de plus de 50 ans peuvent obtenir au maximum, soit l'avoir de libre passage acquis à l'âge de 50 ans, soit, si celui-ci est supérieur, la moitié de leur avoir de vieillesse au moment du versement anticipé. Le prélèvement n'est possible que jusqu'à 3 ans avant l'âge ordinaire de la retraite
- Prélèvement de frais forfaitaires de dossier de CHF 500.-

2. Désignation précise de l'objet

N° de parcelle :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

3. Documents à fournir en fonction de l'utilisation des fonds

(cochez ce qui convient)

Amortissement dette hypothécaire

- Relevé actuel du registre foncier (cadastre) en Suisse
- Confirmation bancaire concernant l'utilisation du prélèvement (résidence principale)
- Contrat de dette hypothécaire et attestation de l'état actuel de la dette
- Attestation de domicile (à joindre uniquement si amortissement dette hypothécaire à l'étranger)

Société coopérative d'habitation

- Bail à loyer (copie)
- Règlement de la société coopérative
- Confirmation écrite de la société coopérative qu'en cas de résiliation du contrat de bail, le montant versé sera intégralement remboursé aux Rentes Genevoises

Construction / Rénovation / Achat en Suisse ou à l'étranger

- Contrat d'achat définitif certifié conforme par un notaire (copie)
- Permis de construction (copie)
- Contrat d'entreprise/architecte (copie)
- Confirmation bancaire concernant l'utilisation du prélèvement (résidence principale)
- Dans le cas d'une promesse de vente, la garantie du notaire ou de l'institution bancaire qu'en cas de non vente les fonds seront intégralement restitués aux Rentes Genevoises
- Contrat de prêt hypothécaire (copie)

4. Autres documents à fournir aux Rentes Genevoises

- Police d'assurance originale ou attestation de libre passage originale
- Copie de votre pièce d'identité officielle non échue avec photo et signature lisibles, si vous êtes marié-e également celle de votre conjoint-e ou de votre partenaire
- Copie du livret de famille pour les personnes mariées/séparées ou du contrat de partenariat
- Pour les personnes célibataires/divorcées, joindre un certificat d'état civil récent (maximum 1 mois)

5. Coordonnées de paiement

Créancier hypothécaire

Notaire

Nom et adresse de la banque/poste :

.....

.....

IBAN :

N° de compte :

BIC/SWIFT :

Tous les paiements sont effectués en francs suisses et par virement bancaire ou postal uniquement. Pour les paiements à effectuer hors Union européenne, joindre impérativement un relevé d'identité bancaire.

6. Signature-s

Pour tout versement égal ou supérieur à CHF 25'000.00, le présent document doit être muni de votre signature certifiée conforme par un notaire ainsi que celle de votre conjoint-e si vous êtes marié-e ou de votre partenaire si vous êtes lié-e par un partenariat enregistré (obligatoire pour les personnes mariées ou séparées). Il vous est également possible de vous présenter avec votre conjoint-e ou partenaire enregistré-e au siège des Rentes Genevoises, sur rendez-vous uniquement, avec une pièce justificative officielle non échue comportant photo et signature lisibles.

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité. Je prends note que le versement au comptant de ma prestation de sortie met fin à tous mes droits envers les Rentes Genevoises, ces dernières seront en mesure de traiter le versement en espèces de la prestation de sortie uniquement si le questionnaire est dûment rempli et les justificatifs demandés remis.

Je prends note que si je quitte la Suisse ou si je ne réside pas en Suisse, les Rentes Genevoises devront retenir un impôt à la source sur le capital de prévoyance et que si l'Etat de mon (futur) domicile a conclu une convention de double imposition avec la Suisse, je pourrais demander la rétrocession de l'impôt perçu dans un délai de trois ans (une formule officielle devra être remplie).

Je confirme que je n'ai procédé à aucun rachat de cotisation auprès d'une institution de prévoyance ces trois dernières années.

Lieu : Date :

Signature de l'assuré-e :

Signature conjoint-e ou partenaire enregistré-e :

Suite au versement anticipé, je souhaite combler la lacune de prévoyance créée et demande à être contacté-e par un-e conseiller-ère

oui non

Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire dûment daté et signé.